

Image not found or type unknown



Trop perçu allocation familiales versé a l'ase qui doit remboursé ce trop perçus?

Par **Rondel**, le **05/02/2019** à **09:54**

L'ase de la Mayenne à perçus des allocations familiales de mai 2015 à 2016 et maintenant il y a un trop perçu et c'est moi (l'allocataire de la caf) et je n'est pas perçu un centimes sur ses allocations familiales donc c'est pour ça que je demande si c'est à moi de remboursé ou à l'ase ?